

MÉMOIRE

Bonjour, je me présente, Pierre Alix, je viens déposer un mémoire au nom de Ferme Pierre Alix inc., Ferme Michel Alix inc., Ferme Jacques Alix inc., Ferme Yvan Alix inc. et Fermes Prolix inc.

Nous, l'ensemble des Fermes Alix, possédons une superficie en culture d'environ 1 000 hectares, principalement en cultures commerciales soit maïs, soya, blé, pois de conserverie et seigle. Cette superficie subvient aux besoins de 8 familles.

Le projet proposé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en lien avec la conservation des boisés en milieu agricole et urbain est une initiative socialement responsable. Par contre, certaines lacunes sont observées dans la façon de financer ce projet.

Notre questionnement se situe en tant qu'agriculteurs. Quel impact financier aura cette nouvelle taxe, considérant que nous, les agriculteurs, sommes interdits de couper tout boisé sur nos terres agricoles et que nous devons nous soumettre annuellement à certaines normes agroenvironnementales dont le bilan phosphore et le Plan agroenvironnemental de fertilisation qui sont transmis annuellement au ministère du Développement durable et de l'Environnement (MDDE). Nous avons aussi l'obligation de maintenir les bandes riveraines.

Ces documents que nous transmettons ont pour but de superviser le respect des normes environnementales. Aussi, nous avons à respecter des distances d'application de produit autour des puits. La revalorisation des boues sur les terres agricoles à un impact favorable pour la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu par rapport aux coûts occasionnés pour en disposer ailleurs que sur notre territoire.

La nouvelle taxe proposée par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu serait de 0.0273 \$ par 100 \$ d'évaluation basée sur la valeur foncière. Cette nouvelle taxe engendrerait une augmentation de nos taxes de 3 500 \$ pour l'ensemble de nos fermes, et ce, en considérant le rôle d'évaluation actuel. Avec le nouveau rôle d'évaluation, l'augmentation de taxes serait d'environ 2,5 fois supérieur, soit 8 750 \$ annuellement et sur 40 ans de 340 000\$!!!

Actuellement le producteur agricole reçoit un remboursement d'environ 70 % de son coût de taxes pour la partie agricole. À long terme, dû à l'augmentation de la valeur des terres agricoles et aussi dû aux compressions budgétaires imposées au MAPAQ, ce pourcentage de remboursement ne fera que diminuer

CONSIDÉRANT tous les faits énoncés précédemment, nous, ainsi que plusieurs agriculteurs de la région, trouvons inacceptable que la zone verte (les terres agricoles) serve de financement à une mesure sociale.

Pour ces motifs, nous exigeons le retrait de la valeur foncière des terres et bâtiments agricoles dans le projet de taxation pour la conservation des boisés de Saint-Jean-sur-Richelieu. Aussi, nous demandons que chaque propriétaire de boisé en milieu agricole, par ses actions et ses efforts à entretenir ses boisés privés, soit indemnisé pour la valeur environnementale qu'il apporte à la société.



Pierre Alix
Ferme Pierre Alix

Appui au mémoire des Fermes Alix



Ferme Cariluc inc.


Ferme C.L. Berthiaume senc

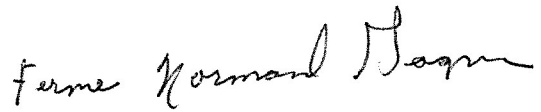

Ferme Paul-Émile Toupin & Fils inc.


Les Frères Letellier inc.


Ferme L & Y Toupin s inc.


Carl Berthiaume


Production J-C Landry inc


Ferme Norman Boivin


Ferme Réjola